

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DU 145 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal 64 boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen (93).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu le plan établi par le cabinet de géomètres experts A.T.G.T ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose de procéder à la délimitation de la parcelle communale cadastrée H n° 43, située 64 boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen, conformément au plan annexé à la présente délibération, et de l'autoriser à signer l'arrêté de délimitation unilatérale correspondant ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La délimitation de la parcelle communale cadastrée H n°43, située 64 boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen, est fixée conformément au plan de délimitation portant le numéro de dossier 45414, réalisé par le cabinet de géomètre ATGT et annexés à la présente délibération. Cette délimitation est approuvée.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer l'arrêté de délimitation unilatérale de la parcelle mentionnée à l'article premier.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO